

BULLETIN DE LIAISON – NOVEMBRE 2025

Compte-rendu du Conseil d'Administration
Samedi 8 novembre 2025 à 9h00
à Saint Léger près Troyes (Aube)



De gauche à droite : Carl JOHNSON ; Marion JOHNSON ; Audrey GUIBÉ ; Clémence BARD ;
Carole VALENTIN ; Didier HALLAIS, Nathalie CHAUVEAU, Nicole LOISEAU-KOUHIZOURA ;
En arrière-plan de gauche à droite: Christophe RIPOCHE, Guy MALBRAND

1. ACCUEIL

Madame Carole VALENTIN, Présidente, ouvre la séance à 9h00 en remerciant tous les participants et se réjouit de pouvoir accueillir ce conseil d'administration dans la commune où elle réside et qu'elle représente, Saint Léger près Troyes.

Elle présente les excuses de M. le Maire de Saint Léger sous Margerie (10), Monsieur BONDROIT Jean-Pierre, et propose à Monsieur et Madame JOHNSON Carl et Marion de se présenter. Correspondants de la commune de Saint Léger sous Brienne (10), ils remercient la commune de Saint Léger près Troyes pour leur invitation à cette réunion.

2. VIE DE L'ASSOCIATION

- **Présentation, tour de table**

Présents (8) : Carole VALENTIN, *Présidente* ; Didier HALLAIS, *Vice-Président* ; Christophe RIPOCHE, *Administrateur* ; Guy MALBRAND, *Trésorier* ; Nathalie CHAUVEAU, *Trésorière-adjointe* ; Clémence BARD, *Secrétaire* ; Audrey GUIBÉ, *Secrétaire adjointe* ; Nicole LOISEAU-KOUHIZOURA, *Référente Patrimoine et Tombola*

En visioconférence (1) : Floriane THÉBAULT, *Référente communication*

Absent et excusé (1) : João DOS SANTOS SILVA (*Vice-Président*)

Correspondant à proximité (2) : Carl JOHNSON et son épouse, Saint Léger-sous-Brienne (10)

Invité excusé (1) : Jean-Pierre BONDROIT, Maire de Saint Léger sous Margerie (10)

3. POINT FINANCIER

▪ Situation financière de l'association

Guy MALBRAND présente la situation financière arrêtée à la date du 06 novembre 2025 :

- Compte courant Crédit mutuel : 1 086€
- Livret A : 50 600 €

Les dépenses d'investissement à hauteur de 18 000€ se répartissent notamment entre l'achat des rosiers et piquets, l'aide à Saint Léger le Petit (18) pour leur rassemblement, la gestion de la tombola, le site internet, l'achat des serviettes et les nouveaux contrats Mailjet.

Il ajoute que 400 rosiers ont été vendus l'année dernière et que toutes les factures ont été acquittées.

En ce qui concerne la tombola, le bilan 2024/2025 est positif comme indiqué ci-dessous :

- Dépenses : 6 666,78€ dont remboursement aux vendeurs de 5 277€ (rappel : 50 % du ticket)
- Recettes : 11 218,07€

Soit un net positif de 4 551,29€

Une nouvelle dépense annuelle est à noter : la version « Essentiel » de Mailjet souscrite en octobre 2025 (cf. point n°6. COMMISSION COMMUNICATION – Mailjet) a été prélevée pour un montant de 207,36€.

Le trésorier rappelle que les 2 sponsors de la tombola (Assurance MMA et la banque du Crédit Mutuel) ont une place importante dans ce dispositif comme l'assurance des lots et l'impression des tickets. Cependant certains responsables quittant prochainement leur fonction dans ces agences, Guy MALBRAND s'interroge sur leur soutien lors des prochaines tombolas.

Le prochain tirage sera de nouveau effectué par l'huissier Maître DE BALORRE, à Saint Léger sur Sarthe (61).

Enfin, la boutique lancée lors du dernier rassemblement a très bien fonctionné, permettant de réaliser 1 858,62 € de recettes.

▪ Point sur les cotisations 2024/2025 :

Le trésorier fait un point sur les cotisations et indique que 4 communes n'ont pas cotisé en 2025 :

- Saint Léger / Saint Jean des Champs (50) *depuis 2023*
- Trith Saint Léger (59) *depuis 2024*
- Saint Lager Bressac (07) *depuis 2024*
- Saint Léger Bridereix (23)

Un point de vigilance est rappelé : quelques communes règlent 2 fois leur cotisation et parfois avec des montants différents.

Didier HALLAIS rappelle aux membres du conseil d'administration que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux en 2026 (élections les 15 et 22 mars) il serait judicieux de savoir si les mairies souhaitent toujours adhérer ou non à l'association. Pour cela il propose de distinguer, dans les appels à cotisation, les communes qui adhèrent et celles qui n'adhèrent plus pour tenter de les « récupérer ».

4 courriers devront être rédigés :

- 1 courrier pour les maires réélus et qui adhèrent actuellement
- 1 courrier pour les maires réélus mais qui n'adhèrent pas
- 1 courrier pour les nouveaux maires élus et qui adhèrent actuellement
- 1 courrier pour les nouveaux maires élus mais qui n'adhèrent pas.

Il précise que ces courriers accompagnés d'un formulaire d'adhésion devront être préparés par anticipation et envoyés fin avril à toutes les mairies.

De plus, l'association compte 4 adhésions personnelles : Michel EPINAT ; Suzy BALLE-GOURDON ; Michel GUILLAUME ; et Didier HALLAIS.

Cependant certains mouvements sont à prévoir en 2026 :

Guy FRIADT ne cotisera plus en tant qu'adhérent personnel dans la mesure où il est impliqué dans son association locale, et Michèle SONGIS ne souhaite pas cotiser à la place de son défunt mari.

De nouvelles adhésions personnelles arriveront probablement au cours de l'année prochaine. Jeannine LATORRE, Joëlle FRADIN, Francis Verriez et Jeannine CRETIN seront contactés par Didier HALLAIS.

▪ **Bilan moral et financier du rassemblement de juin 2025 à St Léger le Petit (18)**

Nathalie CHAUVEAU, organisatrice du 14ème rassemblement informe qu'avec peu de moyens humains et matériels, celui-ci fut entièrement réussi.

Le bilan reste positif et notamment grâce à la bonne organisation des 28 bénévoles (Amis de Léo du Berry et volontaires). Beaucoup de liens se sont tissés, les bénévoles étaient très heureux d'y participer et certains viendront probablement lors des prochains rassemblements.

Elle tient également à remercier les propriétaires du château où a eu lieu ce rassemblement qui a permis d'offrir un très bel espace pour l'organisation de cet évènement.

Concernant le bilan financier, elle indique que malgré l'obtention de la subvention au titre du fonds départemental de la vie associative (FDVA) pour un montant de 4 000 €, l'association les Amis de Léo du Berry n'a pas réalisé de bénéfice. L'alimentation en électricité ayant engendré un surcoût inattendu à cet évènement, le budget de ce rassemblement s'élève à 52 089,30€.

Le bilan général est un vrai succès. L'enjeu était de taille mais Nathalie CHAUVEAU et l'association des Amis de Léo du Berry ont entièrement réussi ce pari et nous leur adressons nos sincères félicitations !

▪ **Demande d'aide financière pour l'organisation de l'Assemblée Générale 2026 à St Léger de Fougeret (58)**

L'organisatrice de la 30ème Assemblée Générale (AG) à Saint Léger de Fougeret (58), les 23 et 24 mai prochains, Josiane MICHOT, s'interroge sur l'assurance du Léo gonflable. Guy MALBRAND indique que l'association nationale dispose d'une responsabilité civile et que ce Léo gonflable n'est pas assuré. Seul celui qui l'emprunte fera appel à sa propre assurance en cas de besoin (dégradation).

De plus, généralement l'association verse 500€ pour l'organisation d'une AG et 1 000€ dans le cas d'un rassemblement. Après en avoir délibéré, les membres acceptent, à l'unanimité de verser une avance de 750€ à Saint Léger de Fougeret (58), et décident d'octroyer un prêt remboursable de 1 000€ en cas de demande.

Josiane MICHOT a informé la Présidente des tarifs applicables lors de ce week-end (repas et visites) et du nombre de participants limité à 100 personnes maximum. Après concertation entre les membres de l'assemblée, les tarifs des repas sont trop élevés (18€ le midi et 24€ le soir) en augmentation importante par rapport aux tarifs pratiqués lors des derniers rassemblements. De ce fait, Carole VALENTIN se propose de revoir les prix fixés avec l'organisatrice (15€-16€ le midi et 20€ le soir) et également d'augmenter le nombre de participants à cette AG à plus de 100 personnes.

Enfin, il est important de rappeler que dans la fiche famille pour participer à la prochaine assemblée générale, une mention devra apparaître concernant les objets à l'effigie de Léo : « possibilité d'achat et de réservation à l'avance ». Un mail sera également envoyé à chaque correspondant pour diffuser cette information.

4. COMMISSION TOMBOLA

▪ **Modification du prix de vente du ticket de tombola et remboursement du carnet : proposition**

Le trésorier tient à rappeler qu'il était seul à gérer lors du lancement de la dernière tombola. Il est fier qu'une commission soit créée afin de le soulager dans ce travail conséquent qui prend beaucoup de temps.

Comme indiqué dans le point « 3. POINT FINANCIER », la tombola a de 2 sponsors : MMA assure les lots et le Crédit Mutuel imprime les tickets. Guy MALBRAND indique que plus l'impression des tickets est faite tôt, mieux c'est pour le reste de l'organisation. Le pilotage de cette loterie est important, et de nombreuses tâches restent à gérer comme récupérer les lots et les tickets imprimés, l'envoi aux différents Saint Léger, la vente des billets puis la réception finale des talons à Saint Léger sur Sarthe (61) pour contrôle financier par l'huissier.

Il précise que la préparation des lots attribués aux gagnants est faite en amont pour éviter les erreurs.

La frise chronologique ci-dessous rappelle les étapes importantes de la préparation :

<u>Septembre</u>	<u>Octobre</u>	<u>Début novembre</u>	<u>Mi-novembre</u>	<u>Début décembre</u>
Envoi du courrier de promesse de dons	Relance courrier promesse de dons	Préparation des maquettes de billets	Impression des billets	Envoi des carnets aux Saint Léger

Tous les Saint Léger participant à la tombola gagnent au moins un lot, dans la mesure du possible.

Cette tombola participative signifie que pour l'achat d'un carnet à 20€, 10€ sont remboursés (50 % du ticket).

Audrey GUIBÉ rappelle qu'actuellement le prix d'un ticket est de 2€ en France et Belgique, et 2,50 Francs suisses. Elle indique que ce tarif est trop élevé car il y a beaucoup de sollicitations durant l'année (école, sport etc.). Ce point a été soulevé lors de la dernière assemblée générale à Saint Léger le Petit (18).

Lors de la dernière tombola 5 623 tickets vendus à 2€ l'unité soit 11 240€ de recettes.

Après divers échanges, les membres du bureau décident à l'unanimité de fixer le prix d'un ticket à 1,50€ et 2 Francs suisses à compter de la prochaine tombola. Le remboursement de 50 % du billet reste inchangé.

Enfin, il a été décidé à l'unanimité que l'association offre comme lots 15 paniers garnis au total (à acheter dans 3 Saint Léger différents) au lieu de 10 actuellement.

5. COMMISSION PROJET

- **Point sur la rose Saint-Léger – saison 6 en 2026**

Le bilan de la saison 5 est présenté par Didier HALLAIS. En mai 2024 lors de l'assemblée générale à Saint Léger de Montbrun (79) 300 rosiers ont été réservés auprès de l'établissement Laperrière et 600 ont été mis en culture pour espérer en obtenir entre 450 et 500. A ce jour 420 commandes : 200 suite au 1^{er} envoi du courrier d'information de lancement de la 5ème saison et 220 supplémentaires grâce à la relance. Les 1ères commandes seront les 1ères honorées.

Il ajoute qu'à ce jour, 9 communes ont réservé des rosiers et qu'il est prêt à établir le listing des commandes et l'adresser à l'établissement Laperrière. Les factures seront transmises après la livraison prévue en janvier 2026. Pour rappel, le prix du rosier est fixé à 13€.

De plus, il fait part de 2 commandes pour l'achat de 2 piquets. Cependant, l'une a été annulée à cause de la livraison prévue ultérieurement. Il soulève un problème majeur qui ne permettra pas d'honorer toutes les commandes si la livraison n'est pas possible en dehors des rassemblements et assemblées générales.

Pour information, il reste à ce jour 22 piquets en stock.

Lors de la dernière AG, il a été réservé 300 rosiers aux établissements pour 2027. A l'heure actuelle, le tarif n'est pas encore retenu car le prix de vente du rosier par l'établissement Laperrière n'est pas encore fixé, mais il risque d'augmenter. Dans ce cas, le tarif proposé par l'association suivra le sort du prix de vente initial.

Didier HALLAIS ajoute que Monsieur LAPERRIÈRE s'étonne du nombre de réservation qui pour lui, reste un peu frileux. La Présidente rassure l'assemblée délibérante en indiquant qu'il est préférable de ne pas commander en trop grande quantité pour faire perdurer la vente de rosiers. Pour rappel, le brevet de la Rose Saint Léger est valable 10 ans, et la 6ème saison vient seulement d'être lancée.

Il termine en indiquant avoir reçu de la part de Serge BASSY un journal édité par l'établissement Laperrière à la suite de la visite des pépinières en juillet 2025 (voir la page :

<https://www.stleger.info/asso/larosesaintleger2bis.htm>)

- **Boutique Léo : devis pour de nouveaux objets à l'effigie de Léo**

Avant de débattre sur les devis pour de nouveaux objets à l'effigie de Léo, les membres présents échangent au sujet des faux billets distribués lors du dernier rassemblement, contre échange de monnaie réelle, dans le but de créer une caisse centrale.

Ces faux billets ont été très perturbateurs (difficile de différencier le vrai du faux) mais surtout très risqué. Christophe RIPOCHÉ indique que les jetons rouges et jaunes ont été créés par la commune de Boissy Saint Léger (94) à l'occasion de leur rassemblement en 2013 et qu'il serait judicieux d'en recommander.

De plus, des petites plaques rigides rectangulaires pour échanger la monnaie de 5€, 10€ et 20€ sont à prévoir ainsi que des jetons de 2€. Floriane THÉBAULT et Audrey GUIBÉ se chargent de cette affaire.

La référente en profite pour faire part de l'état des stocks :

État des stocks				
Casquettes	Écharpes	Porte-clés	Serviettes	Piquets rosiers
237	235	2 634	432	22

Pour rappel, il est possible de réserver des objets en ligne en envoyant un mail à boutique.stleger@gmail.com

Floriane THÉBAULT présente les devis réalisés à l'effigie de Léo à savoir des peluches, tapis de jeux, magnets et sacs.

Après échanges il a été décidé de se positionner sur les peluches, identiques à celles fabriquées en 2005, pour 1 200 pièces à 8,40€ TTC l'unité. Prix de revente 12€. Christophe RIPOCHE se charge d'envoyer le modèle à Alain GENDRONNEAU pour fabrication.

Ce nouveau produit sera à indiquer sur la Gazette du mois de mars et à ajouter dans la boutique en ligne.

6. COMMISSION COMMUNICATION

▪ Point sur le site internet

On compte aujourd'hui 450 000 visiteurs du site. Carole VALENTIN a programmé une rencontre cet été avec Floriane THÉBAULT et Christophe RIPOCHE afin d'échanger sur la possibilité de réaliser un nouveau site internet de l'association. Comportant 4 000 pages, le site actuel ouvert en 2000 est difficilement lisible sur smartphone. Afin de le moderniser, Christophe RIPOCHE a repris contact avec Guillaume CAILLEAU, l'étudiant qui, de 1998 à 2000, avait créé le site. Une 1ère ébauche a déjà été réalisée. Le nouveau site sera caché du public tant que toutes les pages n'auront pas été traitées. Si ce projet aboutit, il sera impératif de vérifier toutes les informations présentes avant la publication du site.

Le montant de ce projet entièrement réalisé par Guillaume et son entreprise i5.agency s'élève à 9 000€ maximum. Le coût pourra être réduit si le travail est plus simple que prévu.

Après en avoir délibéré les membres votent, à l'unanimité, la création du nouveau site pour la totalité de ce qui a été présenté à hauteur de 9 000€ TTC maximum.

Christophe RIPOCHE se charge de répondre favorablement à Guillaume pour la création du site. Une visioconférence entre les membres du groupe de travail (Carole VALENTIN, Floriane THÉBAULT, Nathalie CHAUVEAU, Nicole LOISEAU-KOUHIZOURA et Christophe RIPOCHE) est prévue. La date sera à définir entre eux ultérieurement.

▪ Point sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram

De plus en plus de personnes s'abonnent à la page Facebook, alimentée quotidiennement par Christophe RIPOCHE. Nous en sommes à 2 800 followers.

En revanche, Floriane THÉBAULT indique que la page Instagram s'alimente tout doucement et que le rassemblement du mois de juin dernier a apporté quelques abonnés supplémentaires. Le but est de faire découvrir l'existence de notre association à de nouvelles personnes, jeunes en particulier. Floriane s'interroge sur les moyens d'être plus visible auprès de ceux qui ne nous connaissent pas.

▪ Point sur la Gazette des Saint Léger

Depuis sa création en 2022, 15 numéros de La Gazette ont été publiés. C'est toujours un réel plaisir qu'attendent de nombreux lecteurs chaque trimestre. Carole VALENTIN annonce qu'il reste 6 Saint Léger à présenter et à communiquer sur 4 rassemblements dans les prochaines Gazettes.

Christophe RIPOCHE a suggéré l'ajout d'une nouvelle rubrique type « jeu concours » avec des questions/réponses. A réfléchir pour les prochains numéros.

Les QR Code d'Instagram et Facebook (voir ci-contre) seront envoyés prochainement à Carole VALENTIN afin de pouvoir les insérer dans la prochaine Gazette.



■ Mailjet : version « Essentiel » adhésion octobre 2025

Depuis juin 2024 l'association utilise Mailjet gratuitement pour l'envoi en nombre de mails, mais limité à 1500 adresses et ceci en plusieurs envois. Depuis le 6 octobre dernier, ce seuil est abaissé à 1000.

Plusieurs options sont proposées dont la version « Essentiel » qui permet d'avoir un nombre de contacts illimité. Les membres du conseil d'administration ont décidé courant septembre de souscrire à cette version qui permettra à tous les abonnés de recevoir le mail en même temps et donc pour nous de ne pas avoir recours à la programmation d'envois. Le contrat est conclu pour un an depuis le 1^{er} octobre 2025 et renouvelable par tacite reconduction.

La 14^{ème} Gazette a été envoyée peu après l'option nouvellement souscrite pour tester son bon fonctionnement. Certains contacts ne l'ont pas reçu et d'autres ont vu ce mail arriver directement dans les courriers indésirables. Un ticket d'assistance a été saisi auprès de Mailjet afin de pouvoir corriger ce problème rapidement.

■ Matériel Léo :

► Devis pour guirlandes de fanions

Floriane THÉBAULT évoque un devis signé en 2018 pour l'achat de 100 guirlandes de 24 fanions à 21,96€ TTC l'unité. Actuellement il en reste 81 mais 13 sont non conformes (nombre de fanions incomplet).

► Prix de vente des guirlandes de fanion

Lors de la dernière assemblée générale, certains participants ont manifesté leur intérêt pour acheter des guirlandes de fanions dont Saint Léger près Troyes (10) qui a anticipé l'achat de 5 guirlandes pour l'organisation du conseil d'administration de ce week-end. Il y a lieu de fixer son prix. Après en avoir délibéré, les membres décident à l'unanimité de vendre la guirlande 25€ l'unité. Une facture au nom du Comité des Fêtes de Saint Léger près Troyes et des Amis de Léo (10) sera envoyée prochainement.

► Devis et prix de vente du drapeau Léo

Le grand drapeau Léo est également sollicité à l'achat. Floriane THÉBAULT se charge de demander un devis auprès d'Alain GENDRONNEAU pour la confection de drapeaux en format 150x150cm et 100x100 cm. Pour information, celui réalisé par l'entreprise LMP était vendu 115€ en 2011.

► Panneau de ville/village

Christophe RIPOCHE indique qu'il serait intéressant de demander un devis d'un panneau de ville/village « Membre de l'association nationale des St Léger de France et d'Ailleurs ». Vendu 32€ l'unité en 2011, ce point est reporté à la prochaine assemblée générale afin de demander l'avis aux participants.

7. COMMISSION AVENIR

■ Point sur la commission

João DOS SANTOS SILVA a demandé sa démission de la commission par mail en date du 10/10/2025. Démission acceptée.

8. COMMISSION PATRIMOINE

■ Modification du règlement

Nicole LOISEAU-KOUHIZOURA indique que deux visioconférences entre les membres ont eu lieu pour modifier le règlement de la commission patrimoine. Elle présente les modifications à apporter :

- Article 4 : critères d'éligibilité

A ajouter : « Si le projet n'est pas d'une grande ampleur, qu'il n'a pas fait l'objet d'un dépôt auprès de la Fondation du Patrimoine, la mairie (ou communes associées) pourra le déposer directement auprès de l'association. »

Carole VALENTIN précise que l'absence de cette phrase bloquait les demandes d'aides financières puisque toutes les communes ne font pas forcément appel à la Fondation du Patrimoine selon le type de projet et la taille de la commune. Le but étant d'aider les petites communes et de laisser une « trace visible » de notre association, sur un patrimoine bâti.

De plus, la commission Patrimoine s'est interrogée sur le fait de verser une subvention bien que la commune ne soit pas adhérente à l'association.

- *Article 5 : Dépôt du dossier*

A ajouter : « Si la commune n'est pas adhérente mais souhaite le devenir, son dossier pourra être étudié et retenu si le projet et l'engagement sont certains. »

A supprimer : « La commission se réunira pour examiner les dossiers déposés et fixera son choix avant le 30 avril au plus tard. »

A remplacer : « Un Saint-Léger qui aura été bénéficiaire une année devra attendre [cinq] deux ans pour pouvoir déposer un autre dossier. »

- *Article 8 : secours exceptionnel (nouvel article à ajouter)* :

« Si une commune a subi une catastrophe naturelle ou un accident grave (incendie, inondation, tempête...) elle pourra solliciter l'association afin d'obtenir une aide exceptionnelle pour aider à la reconstruction d'un patrimoine bâti. La commission étudiera le projet. »

Ces modifications seront soumises au vote lors de la prochaine assemblée générale avec proposition d'ouverture d'une ligne budgétaire à hauteur de 1 000€. Le projet de règlement modifié sera envoyé avec la convocation. A la suite de cette approbation, le règlement accompagné d'un courrier seront envoyés aux mairies pour information.

Afin de faire un point sur le nombre de communes « Saint Léger » ayant sollicité la Fondation du Patrimoine, Didier HALLAIS a envoyé un courrier électronique début septembre resté sans réponse. Malgré une relance, cet organisme n'a toujours pas donné suite à sa demande.

- **Versement subvention : étiquette / plaque logo de l'association**

La Présidente soumet l'idée de créer une plaque, à apposer sur le patrimoine bâti concerné, au nom de l'association ou son logo lorsqu'une aide financière est versée. Cependant cela n'est pas possible sur un monument historique.

Ce point est à revoir ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

- **Référent Région 8**

João DOS SANTOS SILVA qui a été proposé pour être référent de région 8 suggère que le bureau envoie un courrier à chaque commune adhérente ou aux associations locales Amis de Léo pour solliciter un candidat. Il lui a été demandé, en tant que vice-président de notre association, de préparer ce courrier, mais à ce jour aucun projet de courrier n'est parvenu. Si aucun référent n'est désigné avant le lancement de la prochaine tombola, les membres de cette commission se chargeront de gérer celle de la Région 8.

- **Prêt du matériel**

Changement de responsable

Suite à la démission de Valérie RENAULT, Floriane THÉBAULT a repris la gestion du matériel. Elle interroge les membres sur plusieurs points notamment sur la remise de la caution de 500€ lors des locations. Après échanges, la caution de 500€ devra être envoyée à son domicile avant le prêt de matériel. Un état des lieux devra obligatoirement être assuré avant envoi.

De plus elle se demande comment elle peut vérifier le matériel, n'étant pas forcément sur place à chaque fois.

Mise à jour du règlement

Floriane THÉBAULT explique aux membres qu'elle a repris l'ensemble du règlement (annexe n°1) et qu'il y a lieu de modifier plusieurs points :

- Le matériel est divisé en 3 lots dont un qui concerne les guirlandes de fanions : ajout de « possibilité d'en avoir plus sur demande »
- Supprimer la caution pour les badges, cordons et jetons de 0,50€ et 1€
- Une seule grande banderole à disposition : ajout de « possibilité d'une deuxième sur demande »

La personne qui a actuellement le matériel devra compléter et signer la fiche de suivi (annexe n°2) et la remettre au transporteur qui vérifiera et signera à son tour. Lors du dépôt du matériel chez l'emprunteur, ce dernier devra lui aussi contrôler la commande reçue et signer la feuille de location.

Il est nécessaire de rappeler que le matériel sera envoyé uniquement après la caution reçue par Floriane. Pour toutes questions, un mail peut être adressé aux membres de la boutique en ligne à boutique.stleger@gmail.com.

La responsable du matériel se charge de procéder aux modifications présentées dans le règlement et de l'envoyer aux membres du conseil d'administration pour validation.

▪ **Prochain conseil d'administration**

Il est fixé le week-end des 7 et 8 novembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Signé Carole VALENTIN,
Présidente

Fait à Saint-Léger-près-Troyes, le 08/11/2025
La Secrétaire, Clémence BARD



ANNEXE N°1 :

REGLEMENT D'UTILISATION DU MATERIEL pouvant être prêté

(mise à jour novembre 2025)

A respecter obligatoirement

Responsable du matériel : Floriane THEBAULT - 06.48.75.17.00. - boutique.stleger@gmail.com

Le matériel de l'Association des St Léger de France et d'ailleurs est disponible, en **TROIS LOTS**, pour les associations locales "Les Amis de Léo" et soumis à une **caution de 500 euros** (*à adresser à Floriane avant réception du matériel*) :

- LOT 1 = la valise bois contenant les 58 panneaux et les 10 classeurs ;
- LOT 2 = le Léo gonflable avec le compresseur incorporé, le tapis de sol et piquets de fixation ;
- LOT 3 = 1 banderole (*possibilité d'une deuxième sur demande*) "BIENVENUE AUX SAINT LEGER", le grand drapeau Léo, 25 guirlandes de fanions (*possibilité d'en avoir plus sur demande*), 3 ensembles de trois drapeaux et les 3 supports muraux.
- Les badges et cordons, les jetons (0,50 € et 1 €) seront joints à l'un des lots selon le nombre sollicité (*non compris dans la caution*).

ATTENTION : Le LOT 3 circulera en intégralité, même si le St Léger emprunteur n'a pas besoin de tout l'ensemble du lot.

Chaque St Léger ayant besoin de matériel devra en faire la demande par mail à Floriane THEBAULT, responsable du matériel, qui vous répondra en mettant en copie la personne détenant le matériel sollicité.

Cette demande devra être faite au minimum 15 jours avant la date de réception en mentionnant le matériel et la date de restitution souhaitée afin que le détenteur et le transporteur puissent s'organiser.

A la suite de cette demande, le Saint Léger détenteur du matériel ou Floriane devra alors remplir une fiche suivie du matériel (www.stleger.info/asso/materiel.htm) en ayant indiqué : lieux de départ/arrivée ; dates de départ/arrivée ; nom prénom du transporteur ; nom prénom de l'emprunteur ; la signer et la transmettre à la personne assurant le transport.

ATTENTION : utiliser une fiche pour chaque transport, car les différents lots ne seront pas forcément stockés au même endroit, c'est Floriane dans son mail qui vous dira où se trouve le matériel à récupérer.

Lorsque l'emprunteur réceptionnera le matériel, il devra compléter les cases vides (colonne "arrivée"), voire les lignes "observations" en cas de problème et la signer. Il devra ensuite la transmettre par mail à Floriane lui permettant ainsi de savoir où se trouve le matériel.

L'emprunteur deviendra de ce fait le nouveau détenteur du matériel, jusqu'à sa prochaine réservation par un autre St Léger.



ASSOCIATION DES SAINT-LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS

Fiche de suivi du matériel emprunté
Caution de 500 euros

Utiliser une fiche pour chaque transport

Responsable du matériel

Floriane THEBAULT

06.48.75.17.00

boutique.stleger@gmail.com

Responsable du matériel Floriane THEBAULT 06.48.75.17.00 <u>boutique.stleger@gmail.com</u>		DEPART	ARRIVÉE
	Lieu		
	Date		
	Nom de la personne assurant la prise en charge et le transport du matériel		
	Nom de la personne assurant la réception du matériel (emprunteur)		
Valise bois sur roulette 120 kg / 125 cm x 100 cm x 35 cm / 2 cadenas Contient les 58 panneaux sur les différents Saint Léger et 10 classeurs (travail de l'année scolaire 1993-1994 à Saint Léger sous Cholet)			
Léo gonflable dans son sac de transport 35 kg / 85 cm x 50 cm x 60 cm Compresseur électrique incorporé, un tapis de sol bleu et des piquets de fixation au sol.			
Banderoles « BIENVENUE AUX SAINT LEGER » dans housse 300 cm / 100 cm - 4 tendeurs et 5 attaches rapides			
Grand drapeau LÉO 150 cm x 150 cm			
25 guirlandes de fanions avec élastiques 16 kg - 10 mètres chacune			
3 ensembles de 3 drapeaux (France, Suisse, Belgique) 3 supports muraux — longueur maxi 140 cm			
Jetons de couleur jaune (0,50 €)			
Jetons de couleur rouge (1 €)			
Badges et cordons			

Observations :

Nom et signature du détenteur du matériel

Nom et signature du transporteur

Nom et signature de l'emprunteur



ASSOCIATION DES SAINT-LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS

Fiche de suivi du matériel pouvant être prêté

Caution de 500 euros

Utiliser une fiche pour chaque transport

Exemple

Responsable du matériel

Floriane THEBAULT

06.48.75.17.00

boutique.stleger@gmail.com

	DEPART	ARRIVÉE		
	Lieu	Date	Nom de la personne assurant la prise en charge et le transport du matériel	Nom de la personne assurant la réception du matériel (emprunteur)
Valise bois sur roulette 120 kg / 125 cm x 100 cm x 35 cm / 2 cadenas Contient les 58 panneaux sur les différents Saint Léger et 10 classeurs (travail de l'année scolaire 1993-1994 à Saint Léger sous Cholet)	Saint Léger sous Cholet	08/11/2025	Saint Léger 17	14/11/2025
Léo gonflable dans son sac de transport 35 kg / 85 cm x 50 cm x 60 cm Compresseur électrique incorporé, un tapis de sol bleu et des piquets de fixation au sol.				
Banderole « BIENVENUE AUX SAINT LEGER » dans housse 300 cm / 100 cm - 4 tendeurs et 5 attaches rapides				
Grand drapeau LÉO 150 cm x 150 cm				
25 guirlandes de fanions avec élastiques 16 kg - 10 mètres chacune				
3 ensembles de 3 drapeaux (France, Suisse, Belgique) 3 supports muraux — longueur maxi 140 cm				
Jetons de couleur jaune (0,50 €)	200			
Jetons de couleur rouge (1 €)	100			
Badges et cordons	50			

Observations :

Nom et signature du détenteur du matériel

Nom et signature du transporteur

Nom et signature de l'emprunteur